



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Mission de mise en œuvre du suivi et état initial visant l'évaluation des travaux de restauration
de zones humides du contrat territorial de la Dore

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Marché simplifié passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

3.1. Contexte

Dans le cadre du Contrat territorial Bassin versant de la Dore et du Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez / bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.



En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ces principaux objectifs la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés sur le bassin versant de la Dore.

La programmation des travaux du contrat territorial de la Dore prévoit la réalisation de projets de restauration des zones humides. Les secteurs visés ont été identifiés lors d'inventaires réalisés dans le cadre des contrats territoriaux ou du SAGE de la Dore.

Les travaux visent principalement à rétablir les fonctionnalités spécifiques des zones humides ciblées, notamment :

- Stockage de l'eau ;
- Zones tampons pour l'épuration des eaux et la régulation des crues ;
- Stockage du carbone.

Ces études s'inscrivent dans une démarche de suivi à long terme des sites concernés.

Le travail du prestataire aura pour objectif de :

- Dresser un état initial des sites retenus, par la réalisation des différents relevés demandés ;
- Etablir un protocole de suivi à court, moyen, long terme, visant le suivi de l'évolution du site après travaux ;
- Améliorer globalement la connaissance de la flore présente sur les sites.

Pour ce faire, le prestataire retenu aura pour mission de réaliser :

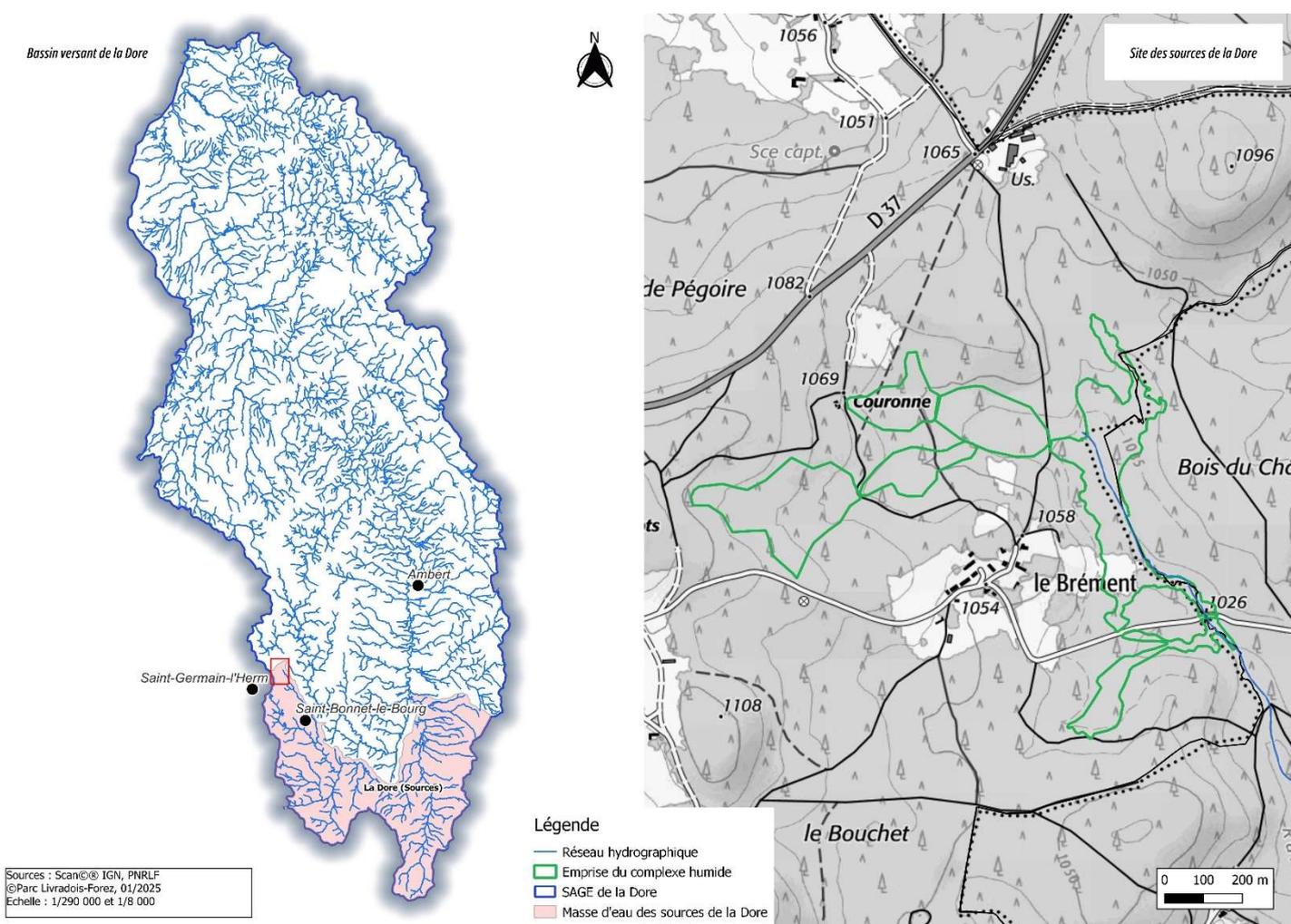
- L'évaluation des enjeux floristiques des différents sites ciblés ;
- Le suivi de la répartition des groupements végétaux et habitats par leur inventaire et leur localisation sur l'intégralité des sites ;
- La mise en place d'un protocole de suivi LigerO
- L'analyse de la composition floristique de la zone d'influence des travaux.

3.2. Sites concernés

3.2.1. Complexe humide des sources de la Dore

Localisation du site

Le site se situe en tête de bassin-versant de la masse d'eau des « Sources de la Dore » aux sources du ruisseau de Berny sur la commune de Saint-Germain-l'Herm. Le complexe humide couvre une superficie totale d'environ **25 ha** à proximité du hameau du Brément.

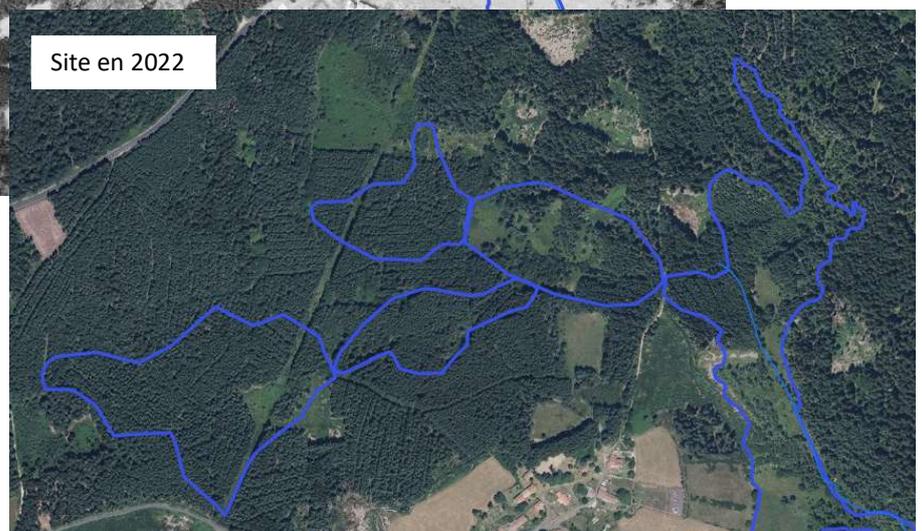
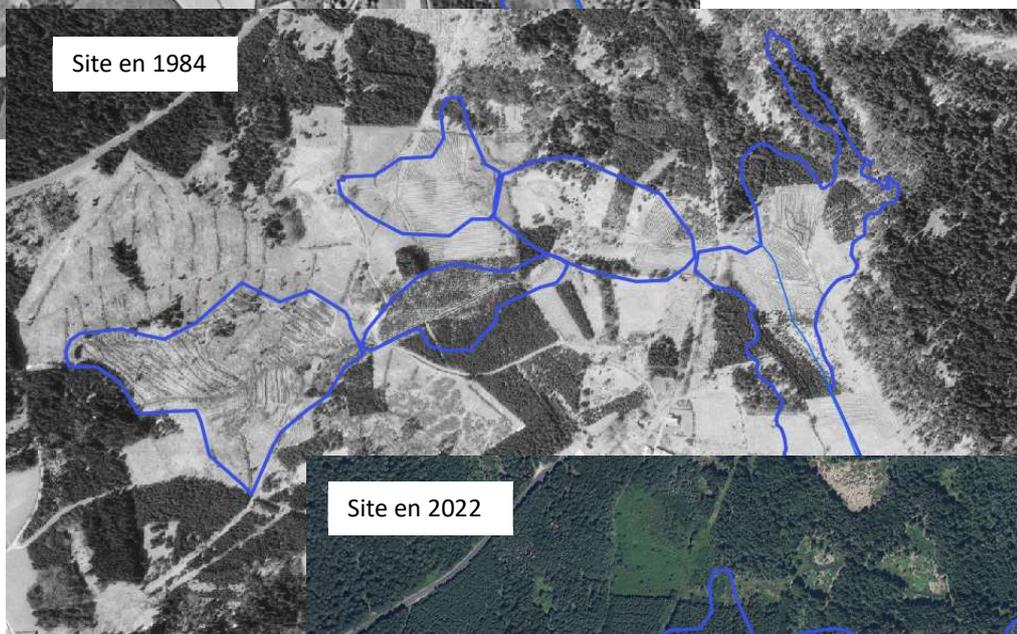
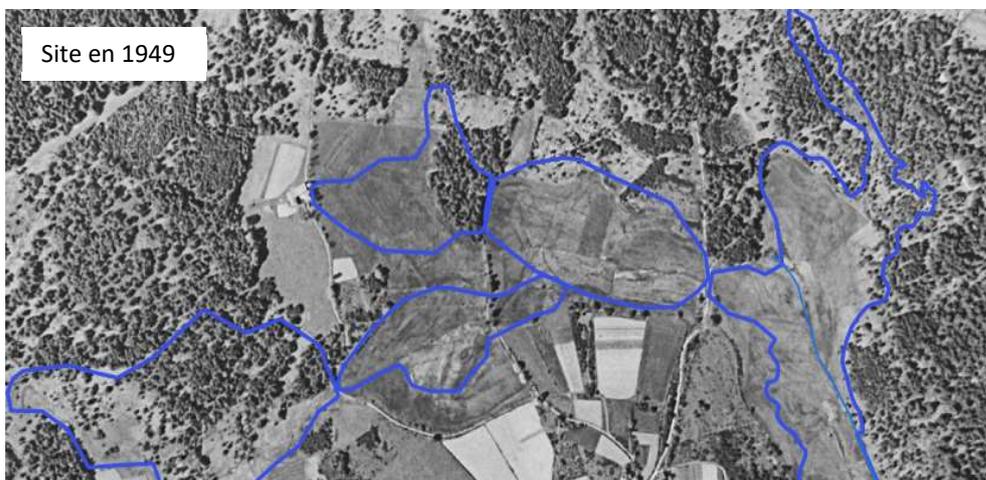


Description du site

Une part importante du complexe humide est aujourd'hui recouverte par des plantations, monospécifiques (de résineux) drainées ou a fait l'objet de coupes à blanc.

Ces plantations ont vu le jour dans les années 1980, suite à une déprise agricole ou après un fort déboisement de la quasi-totalité des secteurs boisés de la zone d'étude. Cette reforestation a été pour la plupart réalisée sur ados, accompagnée d'un important réseau de drainage et d'une rectification des cours d'eau.

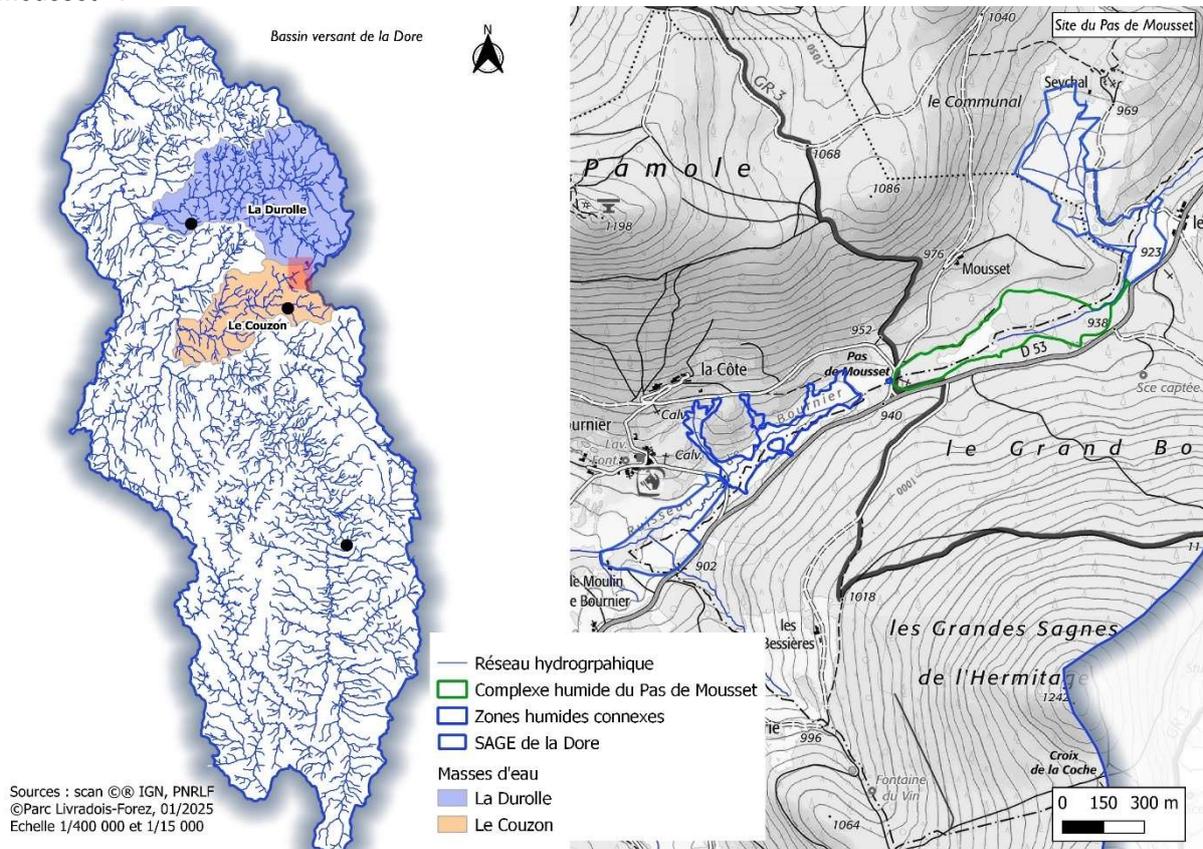
Certains secteurs à la marge ont été épargnés par ces replantations et semblent avoir évolué librement depuis l'abandon de toute exploitation humaine.



3.2.2. Complexe humide du Pas de Mousset

Localisation du site

Ce site se situe en tête de bassin-versant et son cœur à la particularité d'être une tourbière dite d'ensellement. Le complexe alimente deux ruisseaux appartenant aux masses d'eau de La Durolle d'une part et du Couzon d'autre part. Situé à cheval sur les communes de Noirétable et Vellore-Montagne, le complexe humide couvre une superficie totale d'environ **11 ha** à proximité du lieu-dit le « Pas de Mousset ».



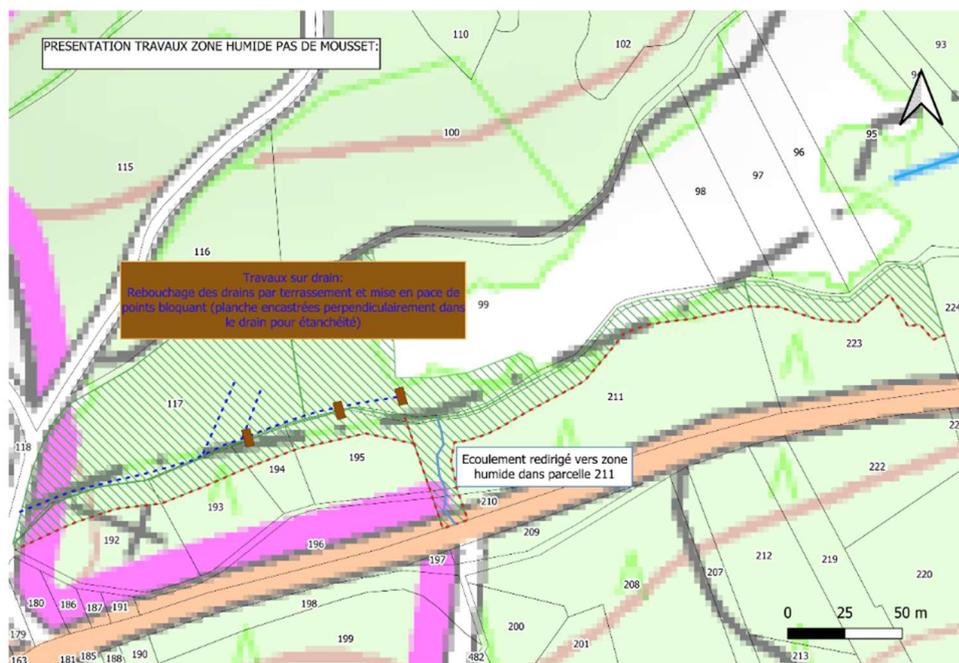
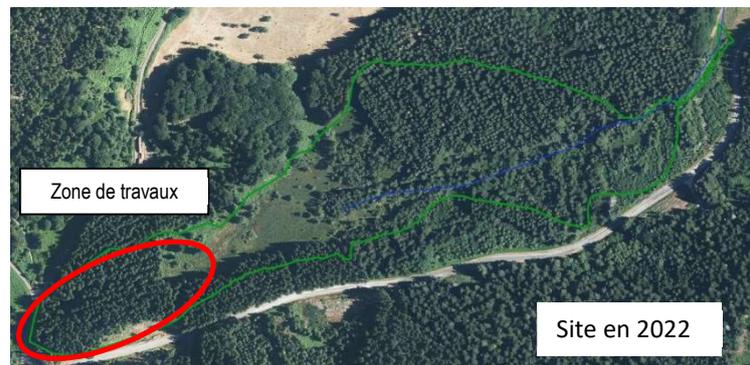
Description du site

Le complexe humide du Pas de Mousset a subi de nombreuses perturbations affectant profondément son fonctionnement. Sous l'impulsion d'une politique nationale de reboisement, une partie importante du site a fait l'objet de plantations monospécifiques (de résineux) drainées. Ces plantations ont commencé à voir le jour à la fin des années 1960, suite à la déprise agricole. Le site a également fait l'objet d'extraction de tourbe au début des années 1980, laissant une fosse d'envergure et plusieurs accès jouant un rôle drainant important sur la partie Est du complexe humide.



La partie Ouest du site a déjà fait l'objet de travaux de restauration :

- coupe des plantations,
- comblement de drains,
- réalimentation de la zone humide via un écoulement anciennement dévié.



Carte du détail des travaux de restauration réalisés sur le site du Pas de Mousset



Détail de l'objet

3.2.3. Evaluation et suivi des enjeux floristiques

Ces relevés devront être réalisés en sillonnant l'intégralité des sites. Le prestataire devra réaliser plusieurs passages aux périodes optimales de développement de la végétation, d'avril à octobre. L'évaluation de l'enjeu de conservation des espèces se basera sur leur statut de rareté et de menace ainsi que leur statut réglementaire. La présence d'espèces appartenant à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore devra également être précisée. Les espèces considérées comme exotiques envahissantes devront aussi être inventoriées afin qu'elles puissent être prises en compte lors de la réalisation des travaux.

3.2.4. Suivi de la répartition des groupements végétaux et habitats

Ce travail devra s'appuyer sur des relevés phytosociologiques effectués selon l'approche sigmatiste. Il devra permettre d'établir la répartition spatiale des communautés végétales de l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels présents à l'échelle du site.

Cette étape sera le préalable à la réalisation d'une cartographie de l'ensemble du site selon la typologie EUNIS. Pour les milieux naturels, le prestataire devra indiquer les typologies des groupements végétaux au niveau associations végétales au sein des différents habitats EUNIS. Pour les communautés végétales le permettant, il devra également établir la correspondance avec les habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la Directive habitats Faune Flore.

Le rendu cartographique prendra la forme d'un ou plusieurs fichiers compatibles avec Qgis type « shp, » pour faciliter la lecture des différentes informations, auxquels sera associée une table attributaire listant l'ensemble des données acquises lors des relevés de terrain. Afin de pouvoir retranscrire, si nécessaire, plusieurs groupements de végétaux au sein d'une seule unité cartographique, il est demandé de réaliser les cartes à une échelle inférieure ou égale au 1/1 500.

Les prestations précédemment détaillées **concernent l'intégralité des deux sites**. Pour rappel, les surfaces concernées sont de **11 ha** sur « le Pas de Mousset » et **25 ha** sur « Les sources de la Dore ». Le chiffrage de ces deux demandes devra intégrer le recouvrement important des sites par des plantations monospécifiques de résineux, particulièrement présentes sur « Les sources de la Dore ».

3.2.5. L'analyse et le suivi de la composition floristique

Cette partie de la mission s'appuiera sur la mise en œuvre de plusieurs indicateurs et **sera effectuée à l'échelle de la zone d'impact des travaux** réalisés et à venir, carte en annexe 1 de ce document.

Protocole LigérO Indice floristique d'engorgement et de fertilité du sol.

L'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre de ces indicateurs est en annexe 2 de ce document. Ces deux indicateurs utiliseront les mêmes transects et quadrats. Le positionnement ainsi que le nombre de transects et de placettes de relevé devront être réalisés en accord avec le maître d'ouvrage. Pour cela une visio de présentation du site ou une visite de terrain sera nécessaire.

Selon la notice explicative des indicateurs LigerO, la superficie d'étude sur chacun des sites nécessiterait de trois à quatre transects d'environ 200 m et un total 20 placettes par site. Ces chiffres sont à titre indicatifs pour permettre au prestataire de dimensionner son offre. Ils seront à préciser en fonction des spécificités de chacun des sites et la nécessité d'avoir les informations suffisantes pour le calcul de ces indicateurs.

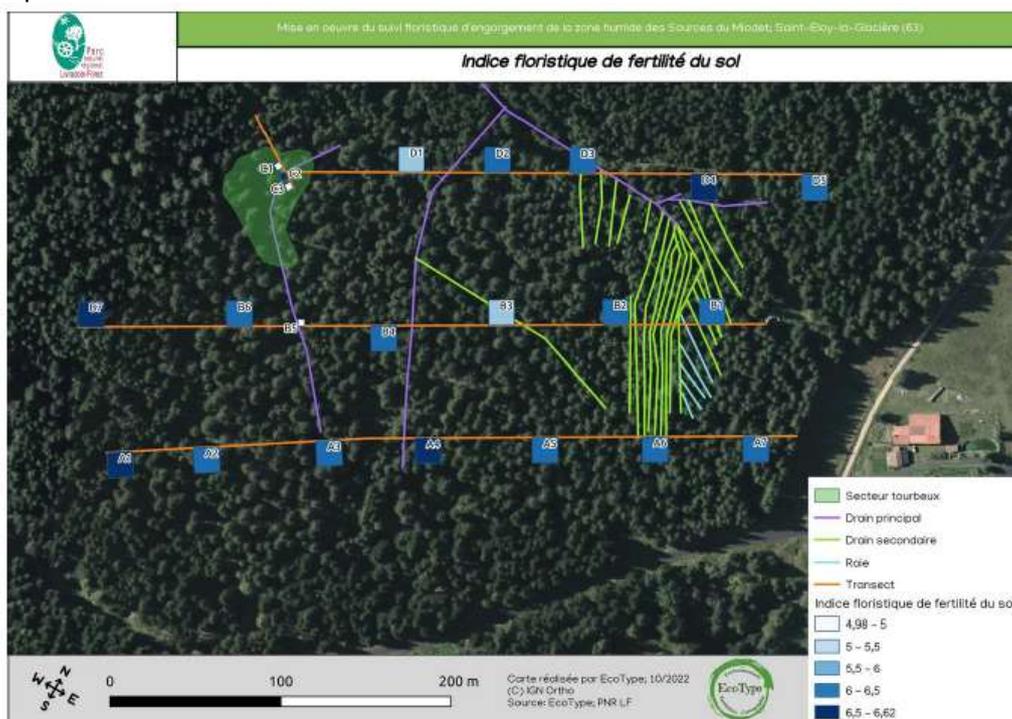
Les relevés de ces protocoles seront utilisés pour le calcul d'autres indicateurs, notamment le recouvrement par habitat préférentiel. Pour éviter une perte importante de précision par la conversion de coefficients d'abondance-dominance en valeur numérique, il est demandé au prestataire de compléter ces relevés en utilisant la notion pourcentage de recouvrement.

Pour que les suivis puissent être reconduits dans les meilleures conditions, une attention particulière devra être apportée quant au repérage des emplacements des relevés. Un repérage et une matérialisation de ces derniers devront être proposés par le prestataire dans son offre. Dans cette optique, le prestataire devra rigoureusement détailler dans son rapport la procédure et les outils employés pour le calcul de ces indicateurs et leur mise en œuvre globale.

Pour bénéficier d'un maximum d'informations, il est demandé le calcul des indices d'engorgement et de fertilité à trois niveaux :

- Pour chacun des relevés ;
- A l'échelle de la zone de travaux, médiane des indicateurs sur la zone de travaux ;
- Sur l'ensemble des transects, médiane des valeurs des indicateurs de l'ensemble des relevés.

En complément des graphiques rapportant les résultats des relevés et pour faciliter la lecture de l'évolution du site au regard de ces deux indices, un rendu cartographique des résultats devra être produit, voir exemple ci-dessous.



Carte de présentation des résultats du protocole LigerO taux d'engorgement du site des « Sources du Miodet » EcoType 2022

3.3. Options obligatoires :

Dans son offre, le prestataire proposera en option les prestations complémentaires suivantes :

Option 1 : Contributions-spécifiques par habitat préférentiel

L'objectif de cet indicateur est de pouvoir évaluer l'évolution dans le temps de la proportion d'espèces regroupées par habitat.

Les emplacements des relevés pourront être les mêmes que ceux définis pour la mise en œuvre des indicateurs LigerO. S'il le juge nécessaire, le prestataire pourra proposer dans son offre des placettes ou transects complémentaires, en fonction des informations relatives aux travaux déjà réalisés et à venir.

La représentation graphique attendue pourra prendre plusieurs formes :

- Un diagramme empilé sera indispensable afin de permettre la comparaison avec le pourcentage de recouvrement, également demandé en prestation complémentaire.
- Si le nombre d'habitats relevés est assez important, un diagramme à barres horizontales devra être produit pour faciliter la lecture des résultats.

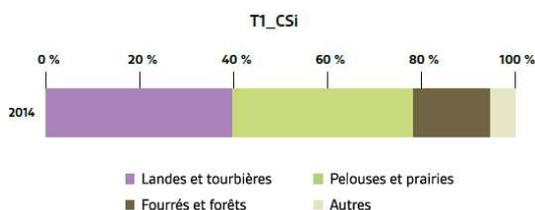


Figure 5 - Contributions spécifiques par habitat préférentiel. Diagramme empilé. Exemple issu des suivis réalisés sur site de Roch'Plat (Finistère).

Diagramme empilé, « Carnet de protocole et indicateur de suivi, suivis floristiques », FMA 2024

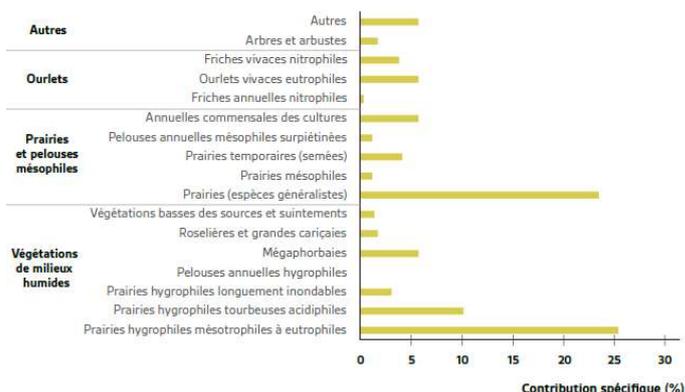


Figure 4 - Contributions spécifiques par habitat préférentiel. Diagramme horizontal. Exemple issu des suivis réalisés sur le site de Corroac'h (Finistère).

Diagramme à barres horizontales, « Carnet de protocole et indicateur de suivi, suivis floristiques », FMA 2024

Option 2 : Recouvrement par habitat préférentiel

En complément de la contribution spécifique, le prestataire devra calculer le recouvrement moyen des espèces pour chaque habitat préférentiel.

L'objectif ici, est d'avoir une information sur l'occupation du sol par les espèces, mais surtout confronter cette information avec la contribution spécifique. Cette comparaison dans le temps pourra mettre en lumière une dynamique d'évolution de ces habitats.



Exemple de représentation de la contribution spécifique et du recouvrement moyen par groupe socio-écologique, « Carnet de protocole et indicateur de suivi, suivis floristiques », FMA 2024



4. Rendu

Dans le cadre de cette prestation, **le rendu final de l'étude** devra se faire obligatoirement avant **mi-octobre 2025**. La prestation prendra fin après validation du rapport par la cellule technique du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le but étant de suivre l'évolution des sites à long terme, le prestataire devra présenter un protocole de reconduction adapté à chacun des indicateurs.

Dans cette optique, il devra également fournir toutes les indications et données permettant la reconduction de ces suivis.

L'ensemble des données cartographiques, tableaux, graphiques, documents Word devra être fourni en format modifiable et sous format pdf au pétitionnaire.

L'ensemble des cartographies sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert 93, sous format numérique compatible avec QGis. Les données cartographiques seront accompagnées d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de références utilisés).

5. Bancarisation des données

L'ensemble des données d'inventaire flore devra être reporté sur le tableau Excel de géonature, présent en annexe du document. Le prestataire devra à minima remplir les données sur les colonnes « Les colonnes : cd_nom (A), nom_taxon_cite (B), date_debut (C), observateur, (Y) lat_4326 (J), lon_4326 (K) [ou geometrie_wkt_4326 (I)] sont obligatoires. » comme décrit dans le descriptif disponible à cette adresse : [Geonature bancarisation](#).

6. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Valeur technique de l'offre (50%)
2. Prix (35%)
3. Délai d'exécution (15%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

7. Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

8. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)



Montant total du marché (avec options)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant du marché (sans option)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant de l'option 1 :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant de l'option 2 :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

9. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



10. Acomptes

Aucun acompte n'est prévu pour cette prestation.

11. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **04/03/2025– 17H00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son planning de réalisation à réception de la commande
- ✓ Un document technique présentant les moyens matériel et humain mis à disposition pour effectuer l'étude, les références du prestataire sur ce type d'étude, le détail de la méthodologie mise en œuvre et la compréhension de l'opération.
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-
Forez